

Les Rosiers sur Loire

**Concours artistes peintres
Du pont à l'île Ollivier**

Le dimanche 30 juin 2019



Toutes toiles dehors

6^{eme} édition



*Panneaux grands
formats en bords de
Loire & exposition des
œuvres en Juillet/Août*

Association Courantsdloire- 15 rue du Mail

06 47 61 02 15 / 06 48 90 36 57

courantsdloire@orange.fr - asso-



LES ROSIERS-SUR-LOIRE

REGLEMENT DU CONCOURS « Toutes toiles dehors 2019 »

1. PRESENTATION :

L'association Courants d'Loire a pour objectif notamment de favoriser l'expression artistique sous toutes ses formes : street art, peinture acrylique/huile.

La 6^e édition « Toutes toiles dehors » aura lieu en bord de Loire entre le cœur des Rosiers et l'Île Ollivier, le Dimanche 30 juin 2019.

La remise des prix : un du jury et un du public pour peinture « acrylique/huile » et un prix du jury et un du public pour le « street art » clôturera cette journée.

2. OBJECTIFS :

- 1) Créer un événement culturel mettant à l'honneur les arts plastiques.
- 2) Rapprocher le grand public de la création artistique et susciter une rencontre et un échange avec eux.
- 3) Permettre à des artistes de s'exprimer sur grands formats.
- 4) Associer les visiteurs/spectateurs en leur permettant d'exprimer leur choix par un prix du public.
- 5) Créer un cheminement art et nature du pont des Rosiers à l'Île Ollivier en bord de Loire (Loire à vélo) durant tout l'été.
- 6) Continuer de faire vivre « ces œuvres » tout au long de l'année avec un parcours artistique : accrochage sur les façades des maisons et différents lieux publics de la commune Gennes-Val-de-Loire.

3. ARTISTES CONCERNÉS :

- Ce concours est ouvert aux artistes confirmés et/ou professionnels.

4. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier sera composé :

- **Du bulletin de participation daté et signé avec un chèque d'inscription de 15€** obligatoire qui comprend le petit déjeuner, déjeuner, une bouteille d'eau.
- De quelques **photos** de vos œuvres et un **CV artistique**
- Clôture des inscriptions le 30/05/2019. Après cette date, les artistes ne pourront être acceptés à participer que dans la limite des participants : (30 peintres maxi).
- Dès validation du comité de sélection, l'inscription sera confirmée par voie postale, internet ou téléphone.

5. ORGANISATION

- L'accueil des artistes se fera à partir de 8H sur l'Île Ollivier aux Rosiers sur Loire, le dimanche 30 juin 2019.
- L'organisateur fournira à chaque peintre un support constitué d'un panneau (format 1.55m par 1.50m). Ceux-ci seront fixés sur des pieux en bois en respect avec la nature.
- Le choix du thème est libre, néanmoins l'inspiration ligérienne est la bienvenue.
- Le matériel n'est pas fourni.
- L'emplacement des artistes sera tiré au sort la veille.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour cause de graves intempéries (tempête, pluies importantes, crues, etc...)
- **Des parasols sont en à disposition** pour se protéger sur le lieu de création en cas d'intempéries ou de soleil mais il est conseillé d'amener votre abri (notamment pour les graffeurs) et un escabeau si nécessaire.
- Les artistes s'engagent à respecter l'esprit convivial que souhaite l'organisateur et sont informés qu'ils travailleront en présence du public. Ils pourront répondre aux questions de ce dernier venu à leur rencontre et contribueront ainsi à l'évènement et à la découverte de leur art.
- Les artistes sont autorisés à peindre jusqu'à 17H. Pour le public, il est souhaitable que ce temps imparti soit respecté
- De 17h30 à 18h30, dépouillement des votes et délibérations du jury.
- Les résultats du concours seront ensuite communiqués à 18h30/19H.

6. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

- Les frais de déplacement sont à la charge de l'artiste.
- L'organisateur fournira à l'artiste un plateau repas pour le déjeuner. Il pourra être pris individuellement ou en commun dans la salle de l'Île Ollivier (en cas de pluie) ou à l'extérieur (beau temps).
- Les frais d'accueil des personnes accompagnatrices ne sont pas pris en charge par l'organisateur mais ces dernières pourront prendre un plateau repas sur commande. (voir bulletin participation). Prix 6€.
- Les éventuels frais d'hébergement sont à la charge de l'artiste. Une liste des hébergeurs sera disponible sur demande auprès de l'organisateur. Toutefois, il peut être proposé quelques hébergements chez l'habitant.

7. LES ŒUVRES : DROIT DE PROPRIETE

Les œuvres réalisées dans le cadre de « Toutes toiles dehors » resteront en exposition sur les bords de Loire l'été jusqu'au 31 août 2019.

Les artistes qui le souhaitent pourront récupérer leur œuvre à la fin de l'été.

- **L'indiquer sur le bulletin de participation.**
- **Pour les tableaux vendus ou repris, les artistes s'engagent alors à dédommager l'association pour le matériel fourni (bois, peinture) forfait : 50€. L'œuvre sera récupérée en l'état dans un délai de deux mois (jusqu'à fin octobre). Ensuite l'œuvre restera à disposition de CourantsdLoire. L'Association n'est pas responsable des dégradations et vols éventuels.**
- **Les artistes qui ne souhaitent pas récupérer leur œuvre s'engagent à laisser celle-ci à titre gracieux et acceptent que l'œuvre soit exposée dans différents lieux de la commune Gennes Val de Loire. Une plaquette du parcours artistique sera éditée.**

- En cas de possibilité de vente d'une œuvre et/ou de rencontre avec l'artiste, la personne sera mise directement en contact avec l'artiste.
- L'artiste autorise l'organisateur à utiliser l'image de ses œuvres pour la promotion de l'événement et de l'association (internet, presse, affiches...).
- Il donne autorisation de reproduction de l'œuvre sur tout support de communication lié à l'association et à la commune.
- Les deux artistes gagnants (Prix du Jury et prix du public) s'engagent à céder définitivement à titre gracieux leurs œuvres qui seront exposées dans des lieux et bâtiments publics de la commune Gennes Val de Loire et l'Association Courantsdloire.

Si un artiste obtenait un premier prix (prix du jury et/ou prix du public) pendant 2 années consécutives, il ne pourrait participer l'année suivante. Néanmoins dans le cadre d'une inscription hors concours et d'une invitation en tant qu'invité d'honneur, une exposition de ses œuvres sera envisagée, s'il le souhaite.

8. LE JURY ET LES PRIX :

- Le Jury est composé de personnes du milieu de l'art.
- Quatre prix seront décernés :

Par catégorie :

- **Acrylique/huile : prix du jury et prix du public**
 - Le prix du Jury : valeur 700 €
 - Le prix du Public : valeur 400 €
- **Street art : prix du jury et prix du public**
 - Le prix du Jury : valeur 700 €
 - Le prix du Public : valeur 400 €